



Demande d'Autorisation d'Occupation de Voirie ou stationnement réservé

Police Municipale
Hôtel de Ville
06620 Le Bar sur Loup
Tél : 04 92 60 35 76

Toute demande est à adresser 15 jours avant la date prévue par courriel à : police.municipale@lebarsurloup.fr

TOUTE DEMANDE TRANSMISE HORS DELAI OU INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE

Nom Prénom / Société : _____

Adresse fiscale / siège social : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Nom et adresse de l'administré pour qui vous intervenez (pour les entreprises) : _____

cocher l'objet de la demande : ☐ Déménagement / Emménagement ☐ Livraison ☐ Installation de chantier

☐ Echafaudage ☐ Intervention pour la Commune (gratuit) ☐ Autre à préciser _____

Adresse de l'emplacement à réserver : _____

Date et Horaires : Du __/__/____ Au __/__/____ aux heures suivantes (optionnel) : _____

Nombre de places de stationnement à réserver (ou en m² pour les installations de chantier) : _____

Pour pose d'échafaudage, merci de préciser le type d'installation et les mètres linéaires : _____

Fait le : _____ Signature : _____

Pièce à joindre à votre demande :

- Copie recto/verso de la carte d'identité ou passeport pour un particulier
ou
- Kbis pour les sociétés

- Ce type d'arrêté est payant, à raison de :
 - o 5 € par jour et par place de stationnement (déménagement, emménagement ou livraison)
 - o 10 € par semaine par zone pour installation de chantier
 - o 10 € par ml par semaine pour échafaudage
 - o Gratuit dans le cadre d'une intervention pour le compte de la Mairie
 - o Autre voir le registre des décisions du Maire DM2023-022
- Il conviendra de venir régler la redevance et prendre copie de l'arrêté 2 jours (ouvrés) avant la date prévue afin de permettre l'affichage 48h avant la mobilisation des emplacements.

Les informations recueillies par le service de la police municipale de la collectivité ont pour finalité de traiter votre demande (autorisations de voirie, d'occupation du domaine public...). La base légale du traitement est l'autorisation nominative.

Les données collectées sont conservées uniquement par le service de la police municipale. Les données sont conservées pendant un an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou retirer votre consentement. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service en charge du RGPD pour la commune : secretarier@lebarsurloup.fr

Vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SICTIAM - dpd@sictiam.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.